

Date de l'arrêté : 15/07/2024	République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Pamiers LA BASTIDE SUR L'HERS - Commune
Objet : règlementation pour élagage de la Rue Jean Jaurès	

ARRÊTÉ
N° AR_016_2024

portant règlementation pour élagage de la Rue Jean Jaurès

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-7, R411-8, R411-25, R415-7,
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre aux employés de la commune d'élaguer les arbres de la Rue Jean Jaurès le vendredi 19 juillet 2024 de 8h00 à 19h00

ARRÊTE

Article 1:

Il sera strictement interdit de stationner dans cette rue la journée du 19 juillet durant les travaux d'élagage

Article 2:

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Article 3:

La circulation des véhicules et des pétions sera maintenue

Article 4:

La signalisation adéquate sera mise en place par les employés de la Mairie

Article 6:

Monsieur le Maire de La Bastide sur l'Hers, Messieurs les agents communaux, la Gendarmerie de Lavelanet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



La Bastide sur l'Hers, le 15 juillet 2024

LOPEZ Guillaume,
Le Maire

Date de transmission de l'acte: 15/07/2024

Date de réception de l'AR: 15/07/2024

009-210900437-AR_016_2024-AR
A G E D I